



## Rétention du permis de conduire

Par **shanajo**, le **13/02/2012** à **08:55**

Bonjour,

M'étant fait contrôler positif à l'éthylomètre à 0.81g le vendredi 10/2012 à 6h du matin j'ai fait l'objet d'une rétention du permis de conduire de 72h dans l'attente d'une éventuelle mesure de suspension, et qu'à l'issue de ces 72H si une décision n'a pas été prise le permis peut m'être restitué.

Voici donc ma question: Ce délai de 72H comprend-il aussi les week-ends ou alors ne sont pris en compte que les jours ouvrés? Cela ferait 72H ce jour, Lundi 13 depuis 6h du matin, ou alors devrais-je attendre la décision au plus tard mercredi 15 (dans le cas de la prise en compte que des jours ouvrés)?

Merci beaucoup de votre réponse (vos réponses).

Par **razor2**, le **13/02/2012** à **15:56**

Bonjour, la décision est prise dans les 72h, mais vous pouvez en être informé plus tard. A vous de prendre les devants en contactant le service de Police ou de Gendarmerie qui a effectué la rétention de votre permis.